



MODALITÉS D'INSCRIPTION ET D'ADMISSION

MUSIQUE

VOIX

Ce document est susceptible d'évoluer, merci de prendre connaissance de la version mise à jour sur le site internet du CRR

Le calendrier de recrutement sera mis en ligne dès l'ouverture des inscriptions dès le début du mois de juin de l'année d'inscription.

➤ **Modalités d'inscription**

Les candidatures s'effectuent en ligne via le site du Conservatoire, dès le début du mois juin pour l'année scolaire à venir.

Les examens d'entrée se déroulent dès le début du mois de septembre de l'année d'inscription.

Au préalable, toute candidature doit respecter les critères de **limites d'âge**.

Toute admission est prononcée selon des critères d'aptitude et en fonction des places disponibles.

Les résultats sont communiqués par voie d'affichage et par publication sur le site internet du Conservatoire.

CHANT LYRIQUE

➤ **Modalités d'admission**

Les candidats doivent présenter un air et/ou une vocalise de leur choix.

Pour les candidats admis, des tests d'évaluation ont lieu dans les disciplines complémentaires obligatoires (formation musicale chanteur, italien, allemand, piano complémentaire,...)

Ces tests n'entrent pas dans les critères de sélection. Ils permettent seulement d'évaluer si le candidat est débutant ou non dans les différentes disciplines complémentaires pour lui proposer une formation adaptée.

CURSUS SPÉCIALISÉS CHANT CHORAL

Ce cursus propose une activité chorale destinée à des enfants motivés et présentant un potentiel vocal avéré, du CE1 à la 3^{ème}.

L'admission dans les différents chœurs se fait sur concours.

Tous les élèves ont l'obligation de suivre un cours de Formation Musicale.

CHŒUR DES PETITES VOIX

Aucune connaissance en chant choral n'est exigée.

Ce Chœur propose une activité chorale destinée à des enfants motivés, scolarisés en classes de CE1 et CE2, et présentant un potentiel vocal avéré.

➤ Modalités d'admission

✓ Tests vocaux :

Les candidats doivent présenter un test permettant d'évaluer leurs aptitudes et leurs motivations.

Ce test comporte :

- des vocalises,
- une interprétation d'une comptine au choix de l'enfant,
- un court entretien de motivation

Une séance de préparation a lieu la semaine de l'audition.

✓ Formation musicale :

- ✓ les candidats débutants (CE1 et CE2) retenus à l'issue des tests vocaux seront directement affectés dans un cours de formation musicale de niveau 1^{er} cycle 1^{ère} année.
- ✓ les candidats non débutants en classe de CE2 qui n'ont pas suivi de formation musicale au conservatoire l'année précédente doivent se présenter aux tests d'évaluation

➤ Confirmation d'inscription

La procédure pour l'inscription définitive est communiquée avec les résultats par voie d'affichage et sur le site du Conservatoire.

CHŒUR PRÉPARATOIRE

Ce chœur s'adresse à des enfants scolarisés en classes de CM1 et CM2.

Un niveau de formation musicale minimum de 1^{er} cycle 2^{ème} année est requis.

➤ Modalités d'admission

- ✓ **Tests vocaux** (sauf pour les élèves issus des classes à Horaires Aménagés de Ranguel) :
 - vocalises,
 - interprétation d'un morceau préparé par le candidat,
 - déchiffrage simple d'une partition,
 - court entretien de motivation.

✓ **Formation musicale :**

Les candidats qui n'ont pas suivi de formation musicale au conservatoire l'année précédente doivent se présenter aux tests d'évaluation.

Un ordre de passage vous sera communiqué par voie d'affichage et sur le site du Conservatoire.

➤ **Confirmation d'inscription**

La procédure pour l'inscription définitive est communiquée avec les résultats par voie d'affichage et sur le site du Conservatoire.

CHŒUR ÉLÉMENTAIRE

Ce chœur s'adresse à des enfants scolarisés au collège de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Un niveau de formation musicale minimum de fin de 1^{er} cycle est requis.

➤ **Modalités d'admission**

- ✓ **Tests vocaux** (sauf pour les élèves issus des classes à Horaires Aménagés de Ranguel) :
 - vocalises,
 - interprétation d'un morceau préparé par le candidat,
 - déchiffrage simple d'une partition,
 - court entretien de motivation.

✓ **Formation musicale:**

Les candidats qui n'ont pas suivi de formation musicale au conservatoire l'année précédente doivent se présenter aux tests d'évaluation.

Un ordre de passage vous sera communiqué par voie d'affichage et sur le site du Conservatoire.

➤ **Confirmation d'inscription**

La procédure pour l'inscription définitive est communiquée avec les résultats par voie d'affichage et sur le site du Conservatoire.